

Quand l'Inde montre l'exemple en éducation (et en France ?)

Le gouvernement indien a inauguré cet été une plateforme de ressources éducatives.

Nous en avons aussi en France, comme par exemple l'[Académie en ligne](#). Sauf que, comme il a été dit [dans ces mêmes colonnes](#) à son lancement, cette dernière plateforme est totalement verrouillée par le choix de sa licence (lire les [Conditions d'utilisation du site](#) pour comprendre d'un seul coup d'oeil où se situe le problème).

En Inde, par contre, on a tout compris. On a fait le choix par défaut de la licence [Creative Commons By-Sa](#) et on demande explicitement des formats ouverts pour les documents déposés.

Longue vie au [National Repository of Open Educational Resources](#) et ses [ressources éducatives vraiment libres](#). Quant à nous, on va continuer à pousser pour qu'il en aille de même un jour en France, sachant que l'espoir fait vivre et que *la route est longue mais la voie est libre*.

On pourra également lire sur le Framablog (en faisant le rêve que nos décideurs tombent dessus) :

- [Privilégier la licence Creative Commons Paternité \(CC BY\) dans l'éducation](#)
- [Oppikirjamaraton ou comment écrire un manuel scolaire libre en un week-end !](#)
- [L'exemplaire et très instructive aventure libre d'un éditeur indien pour enfants](#)
- [Dis papa, c'est quoi une « œuvre culturelle libre » ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une oeuvre culturelle libre ?](#)
- [L'éducation utilise une licence Creative Commons défectueuse, par R. Stallman](#)



L'Inde lance un dépôt national de ressources éducatives libres

[India launches National Repository of Open Educational Resources](#)

*Jane Park – 14 août 2013 – Creative Commons Blog
(Traduction : lamessen, pol, ProgVal, Asta)*

L'Inde a lancé un nouveau dépôt d'apprentissage destiné à accueillir les ressources éducatives libres (RÉL). Le ministère de l'Éducation et de l'alphabétisation, le ministère du Développement des ressources humaines, le gouvernement indien, l'Institut central des technologies de l'éducation et le Conseil national de la recherche et de la formation pour l'éducation (NCERT) se sont associés pour développer le [Dépôt national des ressources éducatives libres](#) (NROER). Pallam Raju, ministre indien du Développement des ressources humaines, a [lancé](#) ce dépôt mardi. Shashi Tharoor, ministre d'État indien en charge des ressources et du développement humain, a [annoncé](#) que la licence par défaut de toutes les ressources du dépôt serait la Creative Commons Attributions-Partage à l'identique ([CC BY-SA](#)).

Ce dépôt contient actuellement des vidéos, de l'audio, des médias interactifs, des images et des documents. Il vise à « rassembler toutes les ressources numériques et numérisables pour le système éducatif [indien](#), pour toutes les classes, toutes les matières et toutes les langues ».

D'après l'[annonce](#) du ministre Sashi Tharoor,

Cette initiative est également une étape importante vers une éducation inclusive. Ouvrir l'accès à tous nécessite un débat sur la question de la propriété, du copyright, des licences et un équilibre des objectifs avec les intérêts commerciaux légitimes. C'est particulièrement important pour les institutions publiques et les projets financés sur fonds publics. Je suis heureux que le NCERT ait pris l'initiative de déclarer que le NROER utiliserait la licence CC BY-SA... Cette décision du NCERT est en accord avec la déclaration de Paris sur les ressources éducatives libres de l'Unesco et permettra de garantir que les ressources seront librement accessibles à tous. Pour le dire dans les termes des Creative Commons – pour réutiliser, réviser, modifier et redistribuer.

Pour contribuer au dépôt, chacun devra garantir qu'il « accepte de placer ces ressources sous licence Creative Commons » ([CC BY-SA](#)) et « que les documents chargés sont encodés en utilisant des standards ouverts, non privatifs ».

Pour en savoir plus sur la manière de contribuer au projet avec vos ressources éducatives libres, visitez <http://nroer.in/Contribute/>.